

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



08 MAI 2026

Division Mons

N° d'entreprise : **0801 043 222**

Nom

(en entier) : **LOGIPÔLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **5, Boulevard Fulgence Masson 7000 Mons**

Objet de l'acte :

Séance du Conseil d'Administration du 24/04/2026

CA 176 - Prise d'acte de la démission de Monsieur Marc Barvais en qualité d'administrateur et de président du Conseil d'Administration du Logipôle au 21 avril 2026

CA 177 Désignation d'un nouvel administrateur communal au sein du conseil d'administration

CA 178 Désignation du président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Marc Barvais

CA179 Désignation du président du Conseil d'Administration en qualité de membre et président du Comité de rémunération

CA180 Adaptation de la délégation de pouvoirs et de signature au président nouvellement désigné de l'intercommunale

Conseil d'administration du 24/04/2026

CA 176 - Prise d'acte de la démission de Monsieur Marc Barvais en qualité d'administrateur et de président du Conseil d'Administration du Logipôle au 21 avril 2026

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de l'intercommunale LOGIPOLE dont le siège social est sis MONS, Boulevard Fulgence Masson, 5, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 25/4/2023 sous le numéro 0337629 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration ;

Vu la démission de Monsieur Marc Barvais de ses fonctions de conseiller communal de la Ville de Mons en date du 21 avril 2026 ;

Conformément à l'article 31 §3 des statuts de l'intercommunale lequel prévoit que tout membre d'un conseil communal ou de l'action sociale nommé en qualité d'administrateur(trice) est réputé de plein droit démissionnaire dès l'instant où il (elle) cesse de faire partie de ce conseil communal.

Prend acte de la démission de plein droit de Monsieur Marc Barvais en qualité d'administrateur et de président du Conseil d'Administration du Logipôle au 21 avril 2026.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Conseil d'administration du 24/04/2026

CA 177 Désignation d'un nouvel administrateur communal au sein du conseil d'administration
Le conseil d'administration,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de l'intercommunale LOGIPOLE dont le siège social est sis MONS, Boulevard Fulgence Masson, 5, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 25/4/2023 sous le numéro 0337629 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration ;

Vu la démission de plein droit de Monsieur Marc Barvais en qualité de membre du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2026 ;

Conformément à l'article 31§6 des statuts du Logipôle, en cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants peuvent y pourvoir provisoirement jusqu'à l'Assemblée générale prochaine. L'administrateur désigné achèvera le mandat de son prédécesseur ;

Conformément à l'article 30§1 des statuts de l'intercommunale, qui prévoit que les administrateurs(trices) représentant les

communes et C.P.A.S. associées et sont désigné(e)s respectivement à la proportionnelle (clé D'Hondt) de l'ensemble des conseils communaux des communes associées et du (des conseil(s) de C.P.A.S., conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu la désignation, par la Fédération du Parti Socialiste de Mons-Borinage, de Monsieur Jonathan Darville en tant que représentant au Conseil d'Administration du Logipôle ;

Conformément à l'article 34 des statuts de l'intercommunale, qui prévoit que les décisions du conseil d'administration ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées dans les collèges A et B, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein du conseil d'administration ;

Décide à la majorité des voix des collèges A et B, ainsi qu'à la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés :

- De désigner Monsieur Jonathan Darville en qualité d'administrateur du Logipôle ;
- De soumettre cette décision à l'approbation de l'Assemblée générale du 26 juin 2026.

Conseil d'administration du 24/04/2026

CA 178 - Désignation du président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Marc Barvais

CA 179 - Désignation du président du Conseil d'Administration en qualité de membre et président du Comité de rémunération

Le conseil d'administration,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de l'intercommunale LOGIPOLE dont le siège social est sis MONS, Boulevard Fulgence Masson, 5, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 25/4/2023 sous le numéro 0337629 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration ;

Vu la démission de plein droit de Monsieur Marc Barvais en qualité de membre et de président du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2026 ;

Conformément à l'article L1523-15 §8 du CDLD, le conseil d'administration désigne, en son sein [...], un Président, et un Vice-président ;

Conformément à l'article 32§1er des statuts de l'intercommunale, le Président et le Vice-Président sont choisis parmi les représentants des associés communaux au sein du Collège A ;

Conformément à l'article L1523-18 §5 du CDLD, le président et le vice-président de l'intercommunale [...] sont issus de groupes politiques démocratiques différents ;

Conformément à l'article 41§2 des statuts de l'intercommunale, le Président du conseil d'administration est un des membres du Comité de rémunération et préside également le Comité de rémunération ;

Conformément à l'article 34 des statuts de l'intercommunale, qui prévoit que les décisions du conseil d'administration ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées dans les collèges A et B, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein du conseil d'administration ;

Décide à la majorité des voix des collèges A et B, ainsi qu'à la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés :

- De désigner Monsieur Jonathan Darville en qualité de Président du Conseil d'administration ;
- De désigner Monsieur Jonathan Darville en qualité de membre et Président du Comité de rémunération ;

Conseil d'administration du 24/04/2026

CA 180 - Adaptation de la délégation de pouvoirs et de signature au président nouvellement désigné de l'intercommunale

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de l'intercommunale LOGIPOLE dont le siège social est sis MONS, Boulevard Fulgence Masson, 5, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 25/4/2023 sous le numéro 0337629 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration ;

Conformément à l'Art 40 des statuts du Logipôle, tous actes ou correspondances qui engagent l'Intercommunale à l'égard des tiers sont signés par le (la) Président(e) et le (la) Directeur(trice) général(e), à l'exception des actes et correspondances relatifs à des tâches ou des missions ayant spécifiquement fait l'objet d'une délégation du conseil d'administration à l'organe de gestion journalière et à certains membres du personnel de l'intercommunale ;

Conformément aux statuts du Logipôle, le Conseil d'administration a adopté, en sa séance du 1er juillet 2025, une délégation de pouvoirs et de signature publiée au Moniteur belge le 23 juillet 2025. ;

Vu la démission de plein droit de Monsieur Marc Barvais en qualité de membre et de président du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2026 ;

Vu la désignation, par le Conseil d'Administration, de Monsieur Jonathan Darville en qualité de président du Conseil d'Administration en date du 24 avril 2026 ;

Conformément à l'article 34 des statuts de l'intercommunale, qui prévoit que les décisions du conseil d'administration ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées dans les collèges A et B, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein du conseil d'administration ;

Décide à la majorité des voix des collèges A et B, ainsi qu'à la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés :

- d'adapter la délégation de pouvoirs et de signature annexée en ce qu'elle vise la fonction de président du Conseil d'administration ;
- de constater que, pour le surplus, la délégation de pouvoirs et de signature demeure inchangée et pleinement d'application ;
- de confirmer que les statuts ainsi que la délégation publiée au Moniteur belge le 23 juillet 2025 restent applicables dans leur intégralité, sous réserve de la présente adaptation.

Composition du Conseil d'Administration au 24/04/2026:

Anne-Sophie CAUDRON, Administrateur représentant l'ASBL La Charmille, Domicile : Rue G. Delvaux 141/1, 1450 Chastre, NISS: 78.02.12-120.08;

Françoise COLINIA, Administrateur représentant la ville de Mons, Domicile : 122 rue de Nimy 7000 Mons , NISS: 57.01.08-090.01;

Calogero CONTI, Administrateur représentant l'ASBL HELORA, Domicile : rue de Familleureux, 121 - 7170 Manage , NISS: 56.01.28-113.36;
Bernard COULIE, Administrateur représentant l'ASBL HELORA, Domicile : Avenue de Cîteaux, 22- 1348 Louvain-la-Neuve , NISS: 59.04.16-001.10 ;
Jonathan DARVILLE, Administrateur représentant la ville de Mons, Domicile : 362, rue de la Brisée - 7034 Obourg, NISS: 84.04.29-113.33;
Patrick DE COSTER, Administrateur représentant l'ASBL Le Bosquet, Domicile : rue du calvaire, 9 - 5530 Yvoir, NISS: 53.08.31-261.75 ;
Alain DESMET, Administrateur représentant la commune de Colfontaine, Domicile : 49, rue du Grand Passage - 7340 Colfontaine , NISS: 75.06.09-049.37 ;
Laurent DROUSIE, Administrateur représentant la commune de Saint-Ghislain, Domicile : 2, rue Marécaux - 7333 Saint-Ghislain, NISS: 64.09.28-131.48;
Hervé JACQUEMIN, Administrateur représentant la ville de Mons, Domicile: 3, Boulevard Kennedy - 7000 Mons, NISS: 85.05.11-177.52;
Jean-Pierre LEPINE, Administrateur représentant la commune de Quaregnon, Domicile: 19, Place Nicolas Jenart - 7390 Quaregnon, NISS: 59.06.28-121.29;
Isabelle LINKENS, Administrateur représentant l'ASBL HELORA, Domicile : rue du paradis, 60 à 1420 Braine-L'Alleud, NISS: 79.05.22-150.11 ;
Bernard MAIRIAUX, Administrateur représentant l'ASBL HELORA, Domicile : rue du Parc 73/5 à 7100 La Louvière , NISS: 58.06.12-145.76 ;
Amaud MALOU, Administrateur représentant la commune de Frameries, Domicile: 71, rue du Chêne - 7080 Noirchain, NISS: 85.10.29-173.36
Khadija NAHIME, Administrateur représentant la ville de Mons, Domicile : rue de Baudour, 12 B à 7011 Ghlin, NISS: 56.12.29-378.12;
France NIVELLE, Administrateur représentant l'ASBL HELORA, Domicile : 60A Rue des Echevins - 1050 Bruxelles, NISS: 63.02.04-042.11;
Stéphane OLIVIER, Administrateur représentant l'intercommunale Gabrielle Passelecq, Domicile : 21, Taille Cuvelier - 7000 Mons, NISS: 76.09.13-343.53 ;
Lino RIZZO, Administrateur représentant la commune de Colfontaine, Domicile : 69, rue du Dragon – 7340 Colfontaine, NISS: 61.12.09-129.93 ;
Achile SAKAS, Administrateur représentant la ville de Mons, Domicile: 3, avenue du Bélian - 7000 Mons, NISS: 60.04.03-143.85;
Jean-Michel STURBOIS, Administrateur représentant l'ASBL Entraide Fraternelle, Domicile : Rue des Canadiens , 170 7022 Hyon , NISS: 58.02.26-093.68;
Alexandre TODISCO, Administrateur représentant la ville de Mons, Domicile: 3, rue du Comte - 7022 Nouvelles, NISS: 97.10.11-387.32.

Ludwig WENDERLOOT,
Directeur Général f.f.